



## LETTRE DE CONSULTATION M26-COM-12

**Objet** : Procédure adaptée lancée en application des articles R. 2123-1 et suivants du Code de la commande publique relative à l'organisation technique de l'aménagement de l'Espace Onisep Information et orientation au Salon de l'Education (4,5,6 décembre 2026).

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la procédure visée en objet, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

Il est composé de la présente lettre de consultation, du cahier des clauses techniques particulières et du cahier des clauses administratives particulières, d'un bordereau des prix et d'un acte d'engagement.

Conformément aux dispositions des articles R. 2132-7 et R. 2132-13 du Code de la commande publique, la procédure fait l'objet d'une dématérialisation.

Les documents du dossier de candidature et d'offre pour lesquels une signature est exigée peuvent être signés électroniquement, dès le stade du dépôt de l'offre, par la personne habilitée à engager la société, à l'aide d'un certificat de signature électronique conformément à l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans les marchés publics.

Une signature manuscrite scannée ne peut remplacer la signature électronique. **Aussi, dans l'hypothèse où l'attributaire n'a pas signé électroniquement l'acte d'engagement et les autres documents pour lesquels une signature est exigée, les documents à signer lui seront retournés pour être signés manuscritement.**

Les candidats doivent remettre leur proposition exclusivement de façon dématérialisée, et au plus tard le **11 septembre 2026 à 17h00**. **Les plis qui seraient parvenus après la date et l'heure limites ne seront pas retenus et ils ne seront pas ouverts.**

L'adresse pour répondre par voie électronique est :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3046359&orgAcronyme=s2d>

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

### **CONTENU DU DOSSIER**

Chaque candidat aura à produire un dossier comprenant les pièces suivantes :

✓ Pièces administratives :

- La déclaration sur l'honneur jointe en annexe 1 (ou formulaire DC1 à télécharger sur le site Internet [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr) rubriques « commande publique - marchés publics »), dûment datée et signée par une personne habilitée à engager la société.

- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société (le cas échéant joindre délégation de signature).

✓ L'offre commerciale comprenant :

- **L'acte d'engagement** (joint au DCE) renseigné, daté et signé par une personne habilitée à engager la société ;

- **L'offre financière** : grille financière (jointe au DCE) renseignée ;

- **La proposition technique** incluant les éléments suivants :

- Présentation de la société
- Présentation du chef de projet
- Présentation de l'équipe d'organisation
- Présentation de vues 3D de la librairie Onisep
- Présentation du projet de signalétiques de hauteur pour les stands
- Présentation du projet financier de l'organisation générale

Le délai de validité des offres est de 90 jours.

Variantes :

Les variantes ne sont pas autorisées.

**IMPORTANT : Les candidats sont informés que le montant maximum du marché est fixé à 61 666,67 euros HT (74 000 euros TTC).**

## **EXAMEN DES OFFRES**

Critères de choix :

Les critères intervenant pour le jugement des offres seront pondérés de la manière suivante :

| Critères de sélection des offres                                                  | Pondération |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>Prix</b><br><i>Apprécié au regard de la proposition financière du candidat</i> | <b>30%</b>  |
| Qualité du repérage des espaces                                                   | <b>30%</b>  |
| Caractère esthétique et fonctionnel de la librairie                               | <b>30%</b>  |
| Composition et expérience de l'équipe dédiée                                      | <b>10%</b>  |

## **DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

Les demandes d'informations complémentaires portant sur des données substantielles du marché doivent être formulées via la Plateforme des Achats de l'Etat **6 jours au moins** avant la date limite de remise des offres. Les réponses seront envoyées via le profil acheteur à l'ensemble des candidats s'étant identifiés sur la plateforme **4 jours au moins** avant la date limite de remise des offres.

## **ANNEXE 1 : DOCUMENTS A FOURNIR PAR L'ATTRIBUTAIRE DU MARCHE (si ces derniers n'ont pas déjà été transmis dans le dossier)**

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les éléments suivants :

- Les pièces visées aux articles R2143-7, R2143-8 et R2143-9 du Code de la Commande Publique à savoir notamment :
- Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents, dans les cas où ceux-ci ne peuvent être récupérés automatiquement par l'ONISEP, conformément aux dispositions de l'article 113-14 du Code des Relations entre le Public et l'Administration ;
- Les pièces prévues aux articles D.8222-5 [une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale et un K bis] et D.8254.2 à D.8254-5 [liste des salariés étrangers] du code du travail ;
- Un certificat attestant de la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, délivré par l'association de gestion du fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés
- Le jugement de redressement judiciaire le cas échéant.

Selon les pièces déjà transmises par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché et toujours en cours de validité, l'acheteur ne sollicitera le candidat que pour les pièces manquantes.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra, dans le même délai, produire ces mêmes pièces relatives à chacun des sous-traitants.

L'attributaire déposera ses attestations sur la plateforme en ligne sécurisée mise à disposition gratuitement à l'adresse suivante : <https://declarants.e-attestations.com>

Il pourra toutefois, les adresser au pouvoir adjudicateur, mais il devra privilégier le dépôt sur la plateforme e-Attestations.

Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

Pour la production des pièces demandées au candidat attributaire, celui-ci pourra se prévaloir des modalités particulières d'accès aux documents éventuellement définies à l'article « présentation des candidatures », en transmettant, dans le délai défini pour la transmission de ces pièces, les informations correspondantes.

### **Cas des candidats non établis en France**

Le candidat non établi en France devra fournir, en remplacement des certificats fiscaux et sociaux délivrés par les administrations et organismes compétents (mentionnés au paragraphe 1 ci-dessus) un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

## ANNEXE 2 : COPIE DE SAUVEGARDE

Parallèlement à l'envoi électronique de leur dossier, les candidats peuvent faire parvenir une copie de sauvegarde, dans les conditions fixées par l'arrêté du 27 juillet 2018 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

Elle doit être parvenue dans les délais impartis pour la remise des offres.

**Format :** Les documents figurant sur ce support répondent au même formalisme que les documents du dossier de candidature et d'offre notamment concernant les signatures.

1° Sur support physique électronique (clé USB, DVD Rom, cédérom). Dans ce cas, les documents figurant sur ce support doivent être signés électroniquement dans les conditions prévues à l'article « signature électronique » ci-après (pour les documents dont la signature est exigée).

OU

2° Sur support papier. Dans ce cas, les documents figurant sur ce support doivent être signés en original (pour les documents dont la signature est exigée).

### **Contenu :**

Une copie de sauvegarde est soumise aux règles applicables au dispositif classique, quant à son contenu : l'ensemble des documents de candidature et d'offre listés au titre du dispositif de « réponse » doit être fourni.

**Adresse d'envoi :** La copie de sauvegarde doit être transmise sous pli scellé à l'adresse mentionnée ci-après et comporter obligatoirement la mention

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p style="text-align: center;"><b>Onisep</b><br/><b>Service Achats</b><br/>12 mail Barthélemy-Thimonnier<br/>CS 10450 Lognes<br/>77437 Marne-la-Vallée cedex 2</p> <p style="text-align: center;"><b>Copie de sauvegarde – Consultation n° M26-COM-12</b><br/>Pli à ne pas ouvrir par le service courrier</p> <p style="text-align: center;"><i>[Nom ou dénomination du candidat]</i></p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Conformément à l'arrêté précité, la copie de sauvegarde pourra être ouverte :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;
- Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

En cas d'ouverture, la copie se substituera au dossier transmis par voie électronique.

Si une candidature transmise par voie électronique est rejetée, l'offre sera effacée des fichiers sans avoir été lue et la copie de sauvegarde sera détruite sans avoir été ouverte.